



## AUDIT DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES



Cours animé par: Pr. ALAOUI MEDARHRI Oum Kaltoum

# Introduction

- Le terme RSE a de nombreuses connotations:

Par exemple, Le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) estime que la responsabilité sociale des entreprises: « Est un engagement continu de la part des entreprises à contribuer au développement économique tout en améliorant la qualité de vie des travailleurs et de leurs familles ainsi que de la communauté et de la société dans son ensemble ».

- La Commission européenne décrit la RSE: « Comme un concept qui désigne l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs relations avec leurs parties prenantes ».

- Etre socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables mais aussi aller au –delà et investir davantage dans le capital humain, l’environnement et les relations avec les parties prenantes.
- La RSE permet aux entreprises, quelle que soit leur taille, de contribuer à concilier les ambitions économiques, sociales et environnementales en coopération avec leurs partenaires.
- A ce titre, ce concept majeur, tant dans le monde que dans l’Union européenne, s’inscrit dans le débat sur la mondialisation, la compétitivité et le développement durable.

## Problématique

Comment procéder à l'audit de la responsabilité sociale des entreprises ?

---

# I - L'AUDIT DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE

## 1-le recensement des textes

□ Le droit international fournit de nombreux exemples de textes et normes que l'entreprise peut et parfois doit appliquer. nous en citons les principaux :

➤ **Conventions de l'OIT** (dont la déclaration tripartite invite les entreprises à respecter et faire respecter les droits de travailleurs)

Elles sont relatives aux principes et droits fondamentaux au travail qui sont : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

➤ **L'OCDE** qui promeut des principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence.

- **Global Compact** (Pacte mondiale des Nations Unies) qui propose aux entreprises d'adhérer à dix principes : deux concernant les droits de l'homme, quatre les normes de travail, trois le respect de l'environnement, tandis que le dernier a trait à la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption.
- **Global Reporting Initiative** (GRI) qui comporte quatre catégories de grands principes :
  - ✓ Processus de rédaction des rapports : transparence, dialogue avec parties prenantes, audibilité.
  - ✓ Périmètre du rapport: exhaustivité, précision du contexte.
  - ✓ Garantie de fiabilité des données.
  - ✓ Accès libre au rapport.

- **Norme ISO 26000** qui comporte 7 principes transverses applicables à toute organisation qui souhaite assumer sa responsabilité à l'égard de la Société (transparence, redevabilité, prise en compte des attentes des Parties Prenantes, comportement éthique, respect de la légalité, respect des normes internationales de comportement, respect des droits de l'individu).

# Les 7 questions centrales de la RSE selon l'ISO 26000

Implication auprès des communautés
Éducation et culture
Créations d'emplois et développement des compétences
Développement des technologies et accès à la technologie
Création de richesses et de revenus
La santé
Investissement dans la société

Devoir de vigilance
Situations présentant un risque pour les droits de l'Homme
Prévention de la complicité
Remédier aux atteintes aux droits de l'Homme
Discrimination et groupes vulnérables
Droits civils et politiques
Droits économiques, sociaux et culturels
Principes fondamentaux et droits au travail



Emploi et relations employé/employeur
Conditions de travail et protection sociale
Dialogue social
Santé et sécurité au travail
Développement du capital humain

Prévention de la pollution
Utilisation durable des ressources
Atténuation des changements climatiques et adaptation
Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels

Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats
Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs
Consommation durable
Services après-vente, assistance et résolution des réclamations et des litiges
Protection des données et de la vie des consommateurs
Accès aux services essentiels
Education et sensibilisation

Lutte contre la corruption
Engagement politique responsable
Concurrence loyale
Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur
Respect des droits de propriété

## 2-L'inventaire des risques

- Le bilan des engagements dans le domaine de la RSE permet à l'auditeur social de mettre à jour les risques que court l'entreprise du fait de la non-conformité de ses actes à ses engagements :
- juridiques
- pénaux parfois civils
- commerciaux
- financiers
- Mais également de réputation car les deux exigences de la RSE s'expriment ainsi : dire ce que l'on fait (**principe de transparence**) et faire ce que l'on dit (**principe de responsabilité**).

# II- L'audit des politiques et des process de RSE

## 1-Définition des processus RSE

□ Un processus peut être défini comme un « ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforment des éléments d'entrée en éléments de sortie »

□ Trois types de processus RSE peuvent être identifiés :

Processus stratégique

- L'établissement des politiques de responsabilité sociale
- La fixation des objectifs
- La mise en place de la communication interne et de la reddition des comptes

Processus de réalisation

- Mettre les méthodes nécessaire pour agir en conformité avec les principes affichés.
- Savoir respecter les engagements et obtenir les résultats annoncés.

Processus de mesure, d'analyse et d'amélioration

- Mesurer et recueillir les données utiles pour l'analyse des performances et l'amélioration de l'entreprise dans le domaine de la RSE

## 2-L'audit des résultats de la RSE

- ❑ Les résultats de la RSE font l'objet d'un rapport qui peut porter un titre tel que « Rapport de développement durable », « Responsabilité sociale et environnementale », « rapport sociétal et environnemental » ou peuvent faire du rapport annuel.
- ❑ Dans le cas Français l'article 116 de la loi NRE de 2001 stipule que le rapport de gestion comprend:
  - des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales dans son activité.
  - Informe de la politique de prévention mise en œuvre et de la capacité financière de l'entreprise à couvrir sa responsabilité civile (en cas des sociétés présentant de hauts risques technologiques).
  - Communiquer sur ses procédures d'évaluation des risques industriels et environnementaux ( en cas des sociétés faisant appel à l'épargne).
  - L'auditeur social est concerné par une veille responsable , il peut être amené à exprimer une opinion sur la qualité de l'information sociétale contenue dans les rapports . Mais, il n'est pas le seul à exercer cette mission, il y a d'autres acteurs tels que le cas du commissaire aux comptes et le cas particuliers des parties prenantes et celle de l'auditeur sociétal.

## **a- le commissaire aux comptes**

Il convient de distinguer le rôle du commissaire aux comptes selon que les informations environnementales et sociales figurent dans le rapport de gestion ou dans un rapport de développement durable indépendant .

□ Dans le premier cas, qui correspond entièrement au cadre légal de l'article 116 de la loi NRE, la compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) a émis un avis dans lequel elle précise qu'il appartient au commissaire aux comptes de considérer si ces informations ont une incidence sur la situation financière des entreprises et si, par conséquent, il lui revient d'en vérifier la concordance et la sincérité .

□ Dans le second cas, c-à-d dans le cas du rapport indépendant, il convient de préciser qu'il ne s'agit plus de la mission légale du commissaire et que l'entreprise a le droit de demander l'expression d'un avis sur la qualité des informations à « un vérificateur externe » ou de se passer d'un tel avis.

## **b- les parties prenantes**

□ Les parties prenantes peuvent être amenées à évaluer tout ou partie du rapport de développement durable.

## C- L'auditeur sociétal

L'enjeu est ici celui de « l'assurance » du rapport, c-à-d la part de confiance ou de certitude qu'un auditeur fournit aux parties intéressées par ce rapport. Nous présenterons donc les dix critères d'évaluation de la G3 de la GRI:

❑ **Inclusivité des parties prenantes** : l'organisation doit identifier les parties concernées et expliquer comment elle a répondu à leurs préoccupations dans le rapport.

❑ **La pertinence et matérialité** : les informations reprises dans un rapport doivent traiter des questions et indicateurs susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des parties utilisatrices du rapport.

❑ **La durabilité** : l'organisation doit présenter ses performances dans le contexte de durabilité pour autant que ce contexte présente une valeur d'interprétation significative.

❑ **L'exhaustivité** : renvoie à la fois aux pratiques de collecte d'information et à l'évaluation du caractère fondé et approprié de la présentation des informations .

❑ **Equilibre** : le rapport doit proposer une présentation équilibrée et raisonnable des performances de l'organisation .

❑ **Comparabilité** : l'information rapportée doit demeurer cohérente et être compilée et présentée d'une manière qui permette aux parties utilisatrices du rapport d'analyser l'évolution des performances de l'organisation au fil du temps et par rapport à d'autres organisations.

❑ **Exactitude** : l'information rapportée doit être exacte et suffisamment détaillée pour que les parties utilisatrices du rapport puissent prendre des décisions avec un degré de fiabilité élevé.

❑ **Opportunité** : l'information est présentée en temps opportun et sur une base régulière, afin que les parties utilisatrices du rapport puissent prendre des décisions fondées.

❑ **Clarté** : l'information doit être proposée de manière compréhensible et accessible pour les parties utilisatrices du rapport .

❑ **Assurabilité** : l'information et les procédures utilisées dans le cadre de la préparation d'un rapport doivent être consignées, analysées et présentées de telle sorte qu'elles puissent être examinées et soumises à assurance.

# III-Audit social et notation extra-financière

## 1-l'investissement socialement responsable

L'investissement socialement responsable (ISR) regroupe un ensemble de pratiques localisées sur les marchés financiers, consistant à investir de manière privilégiée dans les entreprises se comportant de manière socialement responsable .

## 2-Les agences de notation extra-financière

Les agences traitent les informations recueillies en produisant une information synthétisée, destinée aux investisseurs. Ce travail est fait en fonction de méthodologies qui diffèrent d'un organisme à l'autre. La majorité adopte la méthode dite du « scoring ». Cette méthode statistique permet d'analyser la situation de l'entreprise, sur la base d'un ensemble de critères pertinents, pondérés selon leur degré d'importance pour produire un score ou une note globale qui positionne l'entreprise sur une échelle de notation.

## 3-L'agence vigeo

L'agence Vigeo est la première agence européenne qui développe deux activités :

- La notation déclarative, qui reprend la méthode de scoring.
- La notation solliciter qui repose sur de véritables audits sociaux.

L'originalité de l'audit Vigeo porte sur le référentiel ( externe à l'entreprise), sur la notation (abolissement de l'audit), sur la place des parties prenantes dans l'audit et sur les champs couverts par l'audit, qui porte sur les six domaines de la Responsabilité Social qui sont : droits humains, ressources humaines, environnement, clients-fournisseurs, gouvernement d'entreprise, engagement sociétal.



## IV-Cas de la société Nike

### Les trois étapes de la démarche de RSE

#### ➤ Première étape: la procédure d'approbation

- Lorsque Nike envisage de contracter avec un nouveau sous-traitant, il applique la procédure suivante, connue sous le nom de NSAP( New Source Approval Process):
- Définition du profil de l'usine
- Inspections de la qualité de l'usine
- Inspections de l'environnement, de la sécurité, de la santé et des conditions de travail
- Audit social de tierce partie
- Revue des besoins de la nouvelle usine
- Approbation du sous-traitant par le département de conformité

Cette procédure d'approbation est conçue pour éviter à Nike de rencontrer trop de problème par la suite.

## ➤ Deuxième étape: l'audit social

Nike dispose de deux catégories d'audit social que sont le M-audit (M pour management) et FLA

- Les M-audits comprennent des visites d'usine, des contrôles croisés à partir des documents, des interview sur site avec des travailleurs, des agents de maîtrise et des managers. Notons que environ 10% de ces audits ne sont pas annoncés.

Nike préfère donc annoncer les audits et avance comme raison que l'information requise nécessite que le équipes locales la rendent accessible.

- L'association FLA, créée à l'initiative de président Clinton, rassemble des entreprises, des universités et des ONG. Son rôle est de vérifier que les marques adhérentes sont en conformité avec un certain nombre de règles, les FLA standards.

### ➤ Troisième étape: **Le désengagement de Nike**

- ❑ Conscient des problèmes posés, Nike a développé une procédure de désengagement qui prévoit:
  - Que les droits locaux des travailleurs licenciés soient respectés.
  - Que les propriétaires de l'usine remplissent leurs devoirs prévus par les lois du travail.
  - Que des programmes de soutien aux travailleurs licenciés soient envisagés si les propriétaires de l'usine ne remplissent pas leurs obligations.

Cette procédure est originale, mais reste modeste dans ses ambitions

## Les outils de l'audit social

- ❑ La première et la dernière étapes permettent de situer la place et le rôle de l'audit social dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- ❑ La deuxième étape est celle des audits sociaux.
- ❑ La planification des audits internes repose sur l'analyse des facteurs de risque. Dans le cas présent, Nike choisit les usines à auditer en fonction des éléments suivants:
  - Le pays dans lequel est implantée.
  - L'importance des effectifs.
  - La nature des activités.
  - Les résultats des audits précédents.
- ❑ L'auditeur social de Nike se concentre sur l'existence de politiques et de processus ad hoc ainsi que sur les entretiens.
- ❑ Enfin, Nike utilise les résultats des audits sociaux et des autres sources d'information pour noter ses sous-traitants.

## La procédure MAP (Master Action Plan)

- Par cette procédure, l'usine mal notée définit avec l'aide des équipes d'audits ce qui doit être changé, et établit un planning contenant des engagements précis qui font l'objet d'un suivi. Nike reconnaît avoir du mal à suivre efficacement l'ensemble des sites en situation de remédiation et appelle de ses vœux une plus grande collaboration des entreprises qui partagent les mêmes fournisseurs et sous-traitants.
- Pour Nike, les audits sociaux traditionnels ( M-audit notamment) ne permettaient pas d'aller aussi loin dans la connaissance des problèmes rencontrés par les travailleurs de ces pays. Cette action n'a pas été poursuivie.

- Nike représente une part très importante du chiffre d'affaire des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels il commerce, ce qui permet à cette entreprise de peser plus lourd que d'autre(carrefour par exemple),mais force est de reconnaître que Nike s'est doté d'outils de gestion et d'auditeurs dont carrefour ne possède pas l'équivalent. De même, le rôle très particulier de la FLA n'a pas d'équivalent en Europe, et les engagements de Nike en cas de cessation de relations d'affaires sont également sans équivalents.

# Conclusion

L'audit de la RSE a profondément renouvelé l'audit social traditionnel, au point que certains ont pu se demander s'il ne s'agissait pas d'un domaine entièrement nouveau, sans lien avec l'audit social. Il convient de considérer l'évolution de l'audit financier, et de façon plus générale, de l'audit opérationnel. Les auditeurs d'origine comptable et financière ont su, au-delà des missions légales qui sont les leurs, exciper de leur méthodologie, parfois de leur taille et de leur couverture assurantielle, pour devenir les intervenants principaux.

*MERCI POUR  
VOTRE ATTENTION*